

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 26 NOVEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45
Présents : 40
Pouvoirs : 5
Votants : 45

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 20/11/2020

Le 26 novembre 2020, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Catherine VIGNON), Charlotte LEGEAY (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Amina LEGHNIDER (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Laëtitia BORDELIER), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN).

Secrétaire de séance : Cécile BAUDOUX

OBJET : FINANCES - Contrat de territoire - Avenant au contrat de territoire spécifique Dombes-Saône avec la Région et le Département, les communautés de communes de la Dombes et Val de Saône Centre

M. Marc PECHOUX, Président rappelle au Conseil que le Contrat de territoire spécifique Dombes-Saône lie la Région Auvergne - Rhône-Alpes, le Département de l'Ain et trois EPCI, la communauté de communes Dombes Saône Vallée, la communauté de communes Val de Saône centre et la Communauté de communes de la Dombes.

Adopté mi 2017 par les cinq co-signataires, il prendra fin le 31 décembre 2021.

Comme le prévoit l'article 3 du Contrat Dombes Saône 2017-2021, un avenant peut être proposé par la Région et le Département au comité de pilotage.

Lors de sa réunion du 13 octobre 2020, un avenant a été proposé.

Il consiste en un ajustement de la maquette financière des co-financements régionaux sans modification du soutien régional global toujours fixé à 16,5 M€ sur 5 ans.

Les évolutions dans la répartition des crédits régionaux sont les suivantes :

• A la baisse :

Axe 2 orientation 2 (foncier économique publique) : -1M€
Axe 3 orientation 1 : (environnement) : -1M€
Axe 4 orientation 3 : (projets structurants) : -0,5M€

• A la hausse :

Axe 2 orientation 1 (services proximité : communes et EPCI) : +2,5M€

La répartition des crédits du département entre axes et orientation n'est pas modifiée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ **DE VALIDER** l'avenant au Contrat de territoire spécifique Dombes-Saône annexé sous la forme d'une nouvelle maquette financière régionale du contrat ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président à signer cet avenant.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20201126-2020C129-FI
Affichage le :

- 2 DEC. 2020

- 2 DEC. 2020

A Trévoux, le 26/11/2020

Le Président,
Marc PECHOUX

